

Pour une prise de conscience nationale

Comment se préparer à la révolution de l'information ? Un rapport du Commissariat général du Plan, qui vient de sortir, tente de prévoir les bouleversements futurs. Il incite l'État à repenser son rôle pour favoriser une prise de conscience du grand public.

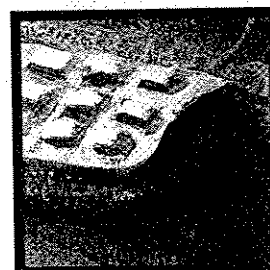
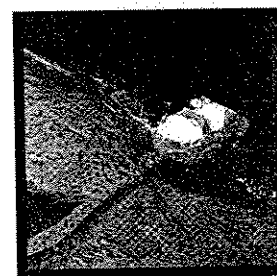
À la veille de l'ouverture à la concurrence des télécommunications en Europe, que doivent faire les pouvoirs publics pour favoriser le développement des réseaux et services de la société de l'information en France ? Quels sont les enjeux liés à l'appropriation de ces nouveaux outils ? Pour répondre à ces questions, le Commissariat général du Plan a réuni pendant deux ans les principaux acteurs du secteur des communications. Tirant les enseignements des récents bouleversements des technologies et du marché (communication sans fil, Internet, nouveaux services multimédias, télévision numérique), le groupe présidé par Thierry Miléo estime d'abord que la révolution de l'information est inéluctable. Elle entraînera un développement considérable des secteurs des communications. La France, malgré son retard, bénéficie d'atouts puissants.

Mais il y aura une divergence durable entre les marchés professionnel et grand public. Profitant de la disponibilité d'infrastructures à moindre coût, les services professionnels sont appelés au développement le plus rapide et devraient représenter 75 % du marché dans les dix ans. Dans le domaine grand public, en revanche, aucune application déterminante susceptible d'amorcer un démarrage massif du marché n'a été identifiée, les terminaux restent complexes d'utilisation et les ressources des ménages limitées. L'évolution des contraintes techniques sera à cet égard déterminante. Il n'y aura pas une seule grande autoroute de l'information, mais une multitude de réseaux reliés entre eux (téléphone fixe, radiotéléphonie, satellites, câbles, etc.). De ce point de vue, l'évolution d'Internet sera intimement liée au développement vers le "large bande" de chacun de ces réseaux.

Un nouveau rôle pour l'État

Face à cette révolution, le rôle de l'État devra être repensé. Abandonnant les leviers traditionnels que sont le financement de grands projets ou la fonction d'opérateur, l'État régulera, inspirera, défendra. Il aura à renforcer le rôle des autorités indépendantes comme le CSA, afin que celles-ci puissent assurer une véritable régulation économique et technique. À terme, une autorité de régulation commune pour les télécommunications et l'audiovisuel pourrait être créée pour répondre à la convergence des secteurs. L'État devra faire évoluer le service public des télécommunications pour assurer un accès universel aux nouveaux services de communication, progressivement distribués par un plus grand nombre d'acteurs. Il devra également faire en sorte que les administrations soient accessibles par la voie électronique, pour améliorer les services rendus aux usagers et favoriser une prise de conscience nationale des enjeux de la société de l'information. La France devra enfin accroître sa présence dans les instances internationales, où s'élaborent désormais les normes du futur.

Jean-Noël Tronc, chargé de mission Réseaux de communication et société de l'information au Commissariat général du Plan.



L'État devra assurer un accès universel aux nouveaux services de communication.